

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**DECRET**
D/2009 183 /PRG/SGG/CNDD**PORTANT NOMINATION D'UN CADRE AU MINISTERE DE
L'INFORMATION ET DE LA CULTURE**

- Vu le Communiqué N° 001/CNDD du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par les Forces Armées Guinéennes;
- Vu l'Ordonnance N° 006/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu l'Ordonnance N° 007/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu l'Ordonnance N° 008/PRG/CNDD du 29 décembre 2008, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2009/001/SGG/CNDD du 14 janvier 2009, portant nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Saifoulaye Télivel DIALLO, journaliste Culturel à la Radio Télévision Guinéenne(RTG}, est nommé Directeur Général de l'Agence Guinéenne de Régulation et de Promotion des Spectacles (AGRPS).

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République
Chef de l'Etat,
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement,
Commandant en chef des Forces Armées